

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1974 B 03133 Numéro SIREN : 308 307 776 Nom ou dénomination : SEDIS

Ce dépôt a été enregistré le 22/09/2021 sous le numéro de dépôt 104030

SEDIS S.A.S

**Société anonyme simplifiée au capital de 40.000 €
Siège social : 44, rue du Louvre - 75001 Paris
RCS Paris 308 307 776**

COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2019

Ce document comprend 18 pages



CABINET ANDREI S.A.S. - expert-comptable
87 bis avenue de Wagram - 75017 Paris
Siren 539 892 125

Téléphone : +33 (0)1 46 22 18 21 - Télécopie : 01 42 67 23 44 - Email : eandrei@orange.fr

COMPTE RENDU DE TRAVAUX DE L'EXPERT COMPTABLE

En ma qualité d'expert-comptable et conformément aux termes de ma lettre de mission en date du 23 janvier 2020, j'ai effectué une mission de présentation des comptes annuels de la SEDIS S.A.S. relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2019 qui se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan : 592 008 €
- Chiffre d'affaires : 290 900 €
- Résultat net comptable : -614 076 €

J'ai effectué les diligences prévues par la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes.

Paris, le 29 mai 2020

Cabinet ANDREI S.A.S



SOMMAIRE

Comptes annuels

Actif

Passif

Annexe sociale

BILAN - ACTIF					
SEDIS - 75001 PARIS			Période N du 01/01/2019 au 31/12/2019		
SIRET 3083077600010			Période N-1 du 01/07/2017 au 31/12/2018		
		Exercice N			Exercice N - 1
		Brut	Amortissements, provisions	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)		AA			
ACTIF IMMOBILISÉ	Frais d'établissement	AB	AC		
	Frais de développement	CX	CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	20 029	299
	Fonds commercial	AH	AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	Terrains	AN	AO		
	Constructions	AP	AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS		
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	20 803	
	Immobilisations en cours	AV	AW		
	Avances et acomptes	AX	AY		
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
	Autres participations	CU	CV		
	Créances rattachées à des participations	BB	BC		
	Autres titres immobilisés	BD	BE		
	Prêts	BF	BG		
	Autres immobilisations financières	BH	BI	5 580	5 580
TOTAL (II)		BJ	BK	40 832	5 879
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
	En cours de production de biens	BN	BO		
	En cours de production de services	BP	BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS	42 006	5 676
	Marchandises	BT	BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
	Clients et comptes rattachés	BX	BY	11 608	428 101
	Autres créances	BZ	CA	20 932	22 050
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE		
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	CG	137 396	117 585
	Charges constatées d'avance	CH	CI		6 029
	TOTAL (III)	CJ	CK	53 614	599 000
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Écarts de conversion actif (VI)	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1A	94 446	604 879

BILAN – PASSIF				
SEDIS – 75001 PARIS		Période N du 01/01/2019 au 31/12/2019		
SIRET 30830777600010		Période N-1 du 01/07/2017 au 31/12/2018		
		Exercice N	Exercice N - 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (Dont versé : 40 000)	DA	40 000	40 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport...	DB		
	Écarts de réévaluation (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale	DD	4 000	4 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants EJ)	DG	47 339	47 339
	Report à nouveau	DH	41 013	123 889
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(614 076)	(82 876)
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées	DK		
	TOTAL (I)	DL	(481 724)	132 351
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	665 000	
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR	665 000	
DETTES	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	DU		
	Emprunts et dettes financières divers	DV	7 265	9 841
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		526
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	98 239	95 256
	Dettes fiscales et sociales	DY	287 886	283 373
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	15 343	1 316
Compte régul.	Produits constatés d'avance	EB		82 217
	TOTAL (IV)	EC	408 733	472 528
	Écarts de conversion passif (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	592 008	604 879

COMPTE DE RÉSULTAT									
SEDIS – 75001 PARIS					Période N du 01/01/2019 au 31/12/2019				
SIRET 3083077600010					Période N-1 du 01/07/2017 au 31/12/2018				
		Exercice N					Exercice N - 1		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	FA		FB		FC			
	Production vendue { biens	FD	126 086	FE		FF	126 086	183 801	
	services	FG	164 814	FH		FI	164 814	199 729	
	Chiffres d'affaires nets	FJ	290 900	FK		FL	290 900	383 530	
	Production stockée					FM	(14 750)	(21 593)	
	Production immobilisée					FN			
	Subventions d'exploitation					FO	380 000	480 000	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges					FP	9 074		
	Autres produits					FQ	5 294	5	
	Total des produits d'exploitation (I)					FR	670 519	841 942	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)					FS			
	Variation de stock (marchandises)					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)					FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)					FV			
	Autres achats et charges externes					FW	203 289	247 259	
	Impôts, taxes et versements assimilés					FX	1 814	6 621	
	Salaires et traitements					FY	287 925	470 127	
	Charges sociales					FZ	113 470	218 122	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION		{	- dotations aux amortissements		GA	200	300	
				- dotations aux provisions		GB			
				Sur actif circulant : dotations aux provisions		GC	11 418		
				Pour risques et charges : dotations aux provisions		GD			
						GE	8	13	
	Autres charges					GF	618 122	942 441	
	Total des charges d'exploitation (II)					GG	52 396	(100 499)	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)									
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée (III)					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés					GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
CHARGES FINANCIÈRES	Total des produits financiers (V)					GP			
	Dotations financières aux amortissements et provisions					GQ			
	Intérêts et charges assimilées					GR	415	1 387	
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
	Total des charges financières (VI)					GU	415	1 387	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(415)	(1 387)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	51 982	(101 886)	

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)				
SEDIS – 75001 PARIS		Période N du 01/01/2019 au 31/12/2019		
SIRET 30830777600010		Période N-1 du 01/07/2017 au 31/12/2018		
		Exercice N		Exercice N - 1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		19 831
	Total des produits exceptionnels (VII)	HD		19 831
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	HE	184	821
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	665 100	
	Total des charges exceptionnelles (VIII)	HH	665 284	821
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)		HI	(665 284)	19 010
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	774	
Impôts sur les bénéfices (X)		HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	670 519	861 773
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	1 284 594	944 649
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits – total des charges)		HN	(614 076)	(82 876)

ANNEXE SOCIALE

Montants exprimés en euros

Table des matières

1 FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE.....	9
1.1 Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable	9
1.2 Circonstances qui empêchent la comparabilité d'un exercice à l'autre	9
2 PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES	10
2.1 Règles générales	10
2.2 Créances	10
2.3 Produits et charges exceptionnels.....	10
3 FAITS POSTERIEURS A LA CLOTURE.....	11
4 INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN	12
4.1 Actif	12
4.1.1 Immobilisations corporelles et incorporelles	12
4.1.2 Immobilisations financières.....	12
4.1.3 Stocks de produits	13
4.1.4 Créances clients	13
4.1.5 Autres créances	13
4.2 Passif.....	14
4.2.1 Capital.....	14
4.2.2 Provision pour risque et charges	14
4.2.3 Dettes	14
5 INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT	15
5.1 Chiffre d'affaires	15
5.2 Impôt sur les bénéfices.....	15
5.2.1 Intégration fiscale	15
5.3 Résultat exceptionnel	15
6 AUTRES INFORMATIONS.....	16
6.1 Engagements financiers donnés et reçus	16
6.2 Autres informations diverses	16
6.2.1 Effectif moyen	16
6.2.2 Tableaux annexe.....	16

1 FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

1.1 Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

Par décision du 3 décembre 2019, l'Assemblée de la société a décidé de mettre fin à l'activité de la société.

Le dernier numéro édité a été le numéro 192 en décembre. Les numéros non servis ont fait l'objet d'avoirs aux clients.

Le personnel de la société a fait l'objet d'un plan de licenciement collectif pour motif économique avec offre de reclassement dans le groupe quand c'était possible, en décembre 2019.

Tous les frais à venir liés à la cessation de l'activité de la société ont été provisionnés à la clôture de l'exercice.

1.2 Circonstances qui empêchent la comparabilité d'un exercice à l'autre

Suite au changement de date de clôture décidé le 29 juin 2018, du 30 juin au 31 décembre, l'exercice clos au 31/12/2018 comportait 18 mois d'activité, contre 12 mois au cours de l'exercice présent clos au 31/12/2019.

Il n'est pas présenté d'information comptable comparative pro forma en raison de l'impossibilité de procéder de manière rétroactive à une clôture comptable au 31 décembre 2018 sur 12 mois.

2 PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

2.1 Règles générales

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce et du Plan Comptable Général 2014 adopté par l'Autorité des Normes Comptables le 5 juin 2014 (Règl. ANC 2014-03) et homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014.

Les comptes ont fait l'objet d'un changement de méthode comptable par rapport à l'exercice précédent car ils ont été établis en valeur liquidative, en l'absence de continuité d'exploitation votée par l'Assemblée de la société en décembre.

L'impact de ce changement de méthode comptable a eu les impacts suivants sur les comptes :

Postes concernés (Bilan/ compte de résultat)	Impact	Montant
Immobilisations corporelles et incorporelles / charges exceptionnelles	Comptabilisation d'un amortissement exceptionnel à hauteur de la valeur nette résiduelle des immobilisations	100 €
Stocks / dotation aux provisions d'exploitation	Dépréciation à 100% des stocks restants au 31/12/19 qui ne seront plus commercialisés, au lieu de 90% par le passé, soit une charge supplémentaire de :	4 200 €
Clients / dotation aux provisions d'exploitation	Dépréciation à 100% des créances clients anciennes de plus d'un an	11 608 €
Provision pour risque et charges / dotation aux charges exceptionnelles	Comptabilisation des coûts liés à la cessation d'activité (licenciements collectifs économiques, coûts des départs, ..),	665 000 €

L'annexe que nous présentons est simplifiée, conformément à la possibilité offerte aux « Petites Entreprises » par le Code de commerce (article L 123-16).

2.2 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2.3 Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Les autres principes et règles comptables sont décrits dans les paragraphes concernés ci après.

3 FAITS POSTERIEURS A LA CLOTURE

L'épidémie de COVID 19 et les mesures de confinement décidées par le gouvernement à compter du 16 mars 2020, n'ont pas impacté la SEDIS, celle-ci ayant cessé son activité en décembre 2019.

4 INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

4.1 Actif

4.1.1 Immobilisations corporelles et incorporelles

- **Evaluation**

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

- **Mouvements de l'exercice**

Néant

- **Mode d'amortissement**

Les amortissements sont calculés sur la durée estimée d'utilisation des biens, selon le mode linéaire correspondant à l'amortissement économique des biens.

Les immobilisations sont amorties selon le mode et la durée suivante :

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Logiciels	Linéaire	3 ans
Concession, brevets, licences	Linéaire	4 ans
Matériel informatique	Linéaire	4 ans
Matériel de bureau	Linéaire	8 ans
Mobilier	Linéaire	8 ans

Les immobilisations qui n'étaient pas totalement amorties au 31/12/19 ont fait l'objet d'un amortissement exceptionnel au 31/12/19 pour leur valeur nette comptable (soit 100 €).

- **Mouvements de l'exercice des amortissements**

Voir Tableau 2055 en Annexe.

Les immobilisations sont totalement amorties au 31/12/19.

4.1.2 Immobilisations financières

Les autres immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque leur valeur d'usage est inférieure à la valeur comptable.

4.1.3 Stocks de produits

- **Evaluation**

Les stocks de revues Semences et Progrès sont évalués selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré annuel.

Le coût de production est composé des frais annuels rentrant dans l'impression des 5 revues, à savoir frais de maquette, frais d'impression, frais de rédaction, frais de photos, et frais du personnel ayant participé à la rédaction des revues (journaliste et pigiste), ramenés au nombre d'exemplaires imprimés sur l'exercice.

Comme chaque année, les stocks résiduels des revues Semences et Progrès éditées les exercices passés ne sont pas valorisés ni dépréciés car considérés comme non valeur, compte tenu de leur ancienneté et de l'arrêt d'activité de la société.

- **Dépréciation**

Les stocks des revues Semences et Progrès éditées sur l'exercice invendus au 31 décembre sont dépréciés à hauteur de 100%, compte tenu de l'arrêt d'activité de la société.

Les variations de l'exercice sont retracées dans le Tableau 2056 joint en Annexe.

4.1.4 Créances clients

- **Evaluation**

Les créances clients sont enregistrées pour leur valeur nominale.

- **Dépréciation**

Une provision pour dépréciation est constatée en cas de risque de non-recouvrement, notamment en cas de mise en redressement judiciaire ou de liquidation judiciaire du client.

En cas de retard avéré de règlement, une provision est constatée allant de 25% à 100% selon l'ancienneté de la créance.

La provision fait l'objet d'une reprise en cas de radiation du client ou lorsque les chances de recouvrement sont définitivement compromises.

Compte tenu de la cessation d'activité de la société, les créances antérieures à un an ont été provisionnées à 100% en raison de leur chances quasi nulles de recouvrement.

Les variations de l'exercice sont retracées dans le Tableau 2056 joint en Annexe.

- **Classement par échéance**

Toutes les créances clients sont à une échéance de moins d'un an.

4.1.5 Autres créances

- **Evaluation**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

- **Dépréciation**

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

- **Classement par échéance**

Toutes les créances sont à une échéance de moins d'un an.

- **Produits à recevoir**

Produit à recevoir	Montant
Client, facture à établir	5 154
Total	5 154

4.2 Passif

4.2.1 Capital

Le capital est composé de 2 500 parts sociales de 16 euros de valeur nominale. Il n'y a pas eu de changement au cours de l'exercice.

4.2.2 Provision pour risque et charges

La provision pour risque comptabilisée couvre les coûts futurs liés à la cessation d'activité de la société, à savoir les coûts de licenciement collectif économique et les coûts de départs.

4.2.3 Dettes

- **Classement par échéance**

Toutes les dettes sont à échéance de moins d'un an à l'exception des emprunts et dettes financières qui sont à plus d'un an et cinq ans au plus.

- **Charges à payer**

Charges à payer	Montant
Fournisseurs factures non parvenues	34 132
Provision pour congés, RTT et CET à payer	73 432
Charge sur provision pour congés, RTT et CET à payer	32 717
FPC à payer	1 945
Abondement à payer, chargé	929
Client avoir à établir	7 126
Total	150 281

5 INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

5.1 Chiffre d'affaires

	Montant
Ventes de revues et de brochures	126 086
Prestations de publicité	164 814
Total	290 900

5 numéros de la revue Semence et Progrès ont été édités sur l'exercice, contre 6 numéros en N-1 (18 mois).

Les charges et produits inhérents à ces 5 numéros sont systématiquement rattachés à l'exercice.

Le reste à servir existant au 31/12/19 a fait l'objet d'avoirs aux clients.

5.2 Impôt sur les bénéfices

5.2.1 Intégration fiscale

La société a opté depuis le 1^{er} juillet 2010 pour le régime de l'intégration fiscale.

La société mère est le GNIS (Groupement National Interprofessionnel des Semences et Plants) sis au 44 rue du Louvre - 75001 Paris.

Les impacts sur les comptes sont les suivants :

En vertu de la convention d'intégration fiscale, la SEDIS comptabilise sa charge d'impôt sur les sociétés comme si elle n'était pas intégrée.

La dette d'IS est comptabilisée en « compte courant » vis à vis de la société mère (« emprunt et dettes financières diverses ») au lieu de « dettes fiscales et sociales ».

Sur l'exercice concerné, la SEDIS n'a pas d'IS à payer.

5.3 Résultat exceptionnel

La perte exceptionnelle est constituée à hauteur de 665 000 € de la provision pour charges liée à la cessation d'activité de la société.

6 AUTRES INFORMATIONS

6.1 Engagements financiers donnés et reçus

- *Engagements en matière d'indemnité de départ à la retraite*

N/A, le personnel ayant fait l'objet d'un licenciement collectif économique.

- *Autres engagements reçus*

La maison mère s'est engagée à prendre en charge toutes indemnités de licenciement pour tout le personnel de la société, ainsi que tous coûts liés à la cessation d'activité de la société.

6.2 Autres informations diverses

6.2.1 Effectif moyen

L'effectif moyen est de 4 personnes sur l'exercice.

6.2.2 Tableaux annexe

Tableau 2055 - amortissements

Tableau 2056 - provisions

⑥

AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise :		SEDIS				Néant * ☐			
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE	19 730	PF	299	PG		PH	20 029
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	20 803	QM		QN		QO	20 803
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	20 803	QV		QW		QX	20 803
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		ØN	40 533	ØP	299	ØQ		ØR	40 832

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SEDIS					Néant * ☐				
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice				
		1	2	3	4				
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers*	3T	TA	TB	TC				
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF				
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI				
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO				
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6				
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM				
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR				
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D				
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H				
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M				
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S				
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W				
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y	4Z	5A				
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E				
	Provisions pour renouvellement des immobilisations*	5F	5H	5J	5K				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER				
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer*	5R	5S	5T	5U				
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	665 000			
	TOTAL II	5Z	TV	665 000	TW	TX	665 000		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D			
		- corporelles	6E	6F	6G	6H			
		- titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5			
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X			
		- autres immobilisa- tions financières (1)*	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9			
	Sur stocks et en cours	6N	51 080	6P	9 074	6S	42 006		
	Sur comptes clients	6T	190	6U	11 418	6V	11 608		
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X		6Y		7A			
	TOTAL III	7B	51 270	TY	11 418	TZ	9 074	UA	53 614
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	51 270	UB	676 418	UC	9 074	UD	718 614
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	11 418	UF	9 074				
	- financières	UG		UH					
	- exceptionnelles	UJ	665 000	UK					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5e du C.G.I.					10				

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SEDIS
S.A.S. au capital de 40.000 euros
Siège social : 44 rue du Louvre – 75001 PARIS
308 307 776 R.C.S. PARIS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 30/09/2020

Procès-verbal des délibérations

L'an deux mille vingt,

Le 30 Septembre, à quinze heures,

Les actionnaires de la société **SEDIS**, société par actions simplifiée régie par les articles 227-1 à 227-20 du code du commerce au capital de 40 000 euros divisé en 2 500 actions de 16 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire par moyens électroniques, sur convocation du Président de la société.

Chaque associé a été régulièrement convoqué le 15 Septembre 2020.

En raison de la crise du Covid-19, la réunion physique de l'assemblée a été impossible suite aux mesures imposées par l'état d'urgence sanitaire. Ainsi, en application des dispositions de l'ordonnance 2020-321 du 25 mars 2020, cette assemblée s'est tenue par moyens électroniques.

Les associés ont voté à distance par correspondance.

*** Étaient présents :**

- Le GNIS, représenté par François DESPREZ, Président, titulaire de 2400 parts
- La FNAMS, représenté par Thomas BOURGEOIS, son représentant légal, titulaire de 40 parts
- La FNPSMS, représenté par Pierre PAGES, son représentant légal, titulaire de 40 parts
- L'Union Française des Semences, représenté par Claude TABEL, son représentant légal, titulaire de 20 parts

La société KPMG SA., représentée par Monsieur Bernard BAZILLON, commissaire aux comptes titulaire de la société, régulièrement convoqué, est absent et excusé.

L'Assemblée est présidée par Monsieur François DESPREZ, Président de la Société.

Le Président constate que les associés présents ou régulièrement représentés possèdent ensemble 2500 actions et que, en conséquence, l'assemblée est habilitée à voter toutes les décisions figurant à l'ordre du jour.

Le Président met à la disposition de l'Assemblée :

- les statuts de la Société,
- la copie de la lettre adressée aux actionnaires,
- les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019,
- le rapport de gestion du Président de la SEDIS,
- le rapport du commissaire aux comptes,
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du code de commerce établi par le commissaire aux comptes,

- le texte des résolutions proposées à l'Assemblée.

Puis le Président déclare que tous les documents et renseignements prévus par la loi et les règlements, devant être communiqués aux associés, ont été tenus à leur disposition au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée et que la société a fait droit, dans les conditions légales, aux demandes de communication dont elle a été saisie.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Président sur la marche de la Société et sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2019,
- Lecture du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019,
- Approbation de ces comptes,
- Affectation du résultat,
- Approbation des charges non déductibles visées à l'article 39.4 du Code Général des Impôts,
- Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce et approbation de ces conventions ;
- Quitus au Président et au Directeur général,
- Pouvoirs en vue des formalités.

Monsieur François DESPREZ présente le rapport de gestion du Président à l'Assemblée Générale et les rapports du Commissaire aux Comptes.

Monsieur François DESPREZ, Président de l'Assemblée, déclare la discussion ouverte sur les différents points de l'ordre du jour et personne n'ayant demandé la parole, met successivement aux voix les résolutions suivantes :

Première résolution - Approbation des comptes et quitus

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président et du rapport du Commissaire aux Comptes sur le bilan, compte de résultat et annexe de l'exercice social clos le 31 décembre 2019, approuve lesdits bilan, compte de résultat et annexe, tels qu'ils lui sont présentés, et qui font ressortir une perte de 614 075,77 euros.

Elle approuve en outre toutes les mesures et opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'assemblée générale constate, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne au Président et au Directeur quitus de l'exécution de leur mandat pour l'exercice approuvé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution – Affectation du résultat

L'Assemblée Générale, sur proposition du Président, décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 614 075,77 euros au compte « *report à nouveau* », lequel deviendra alors débiteur à hauteur de 573 063,20 euros.

Cette affectation aura pour effet de porter le montant des capitaux propres à -481 724 euros.

L'assemblée constate qu'en raison de l'affectation de ce résultat, les capitaux propres de la Société sont inférieurs à la moitié du capital social et qu'il convient, conformément aux dispositions de l'article L 225-248 du Code de commerce, que l'assemblée générale extraordinaire des associés soit convoquée dans les quatre mois de la présente assemblée à l'effet de décider s'il y a lieu à dissolution anticipée de la société.

L'Assemblée Générale prend acte du fait qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois précédents exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution – Approbation des conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle prend acte de ce que lecture lui a été donnée du rapport du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de Commerce et approuve en tant que de besoin les conventions qui en font l'objet.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité, chaque convention ayant fait l'objet d'un vote séparé, et les associés intéressés ne prenant pas part au vote, leurs actions n'ayant pas été prises en compte pour le calcul de la majorité.

Quatrième résolution – Pouvoirs en vue des formalités

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir les formalités de dépôt et de publicité requises par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 15 heures 30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président après lecture.

Le Président de la Société



François DESPREZ



KPMG S.A.
Tour Egho
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 68 68
Télécopie : +33 (0)1 55 68 73 00
Site Internet : www.kpmg

SEDIS S.A.S.

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019
SEDIS S.A.S.
44 rue du Louvre – 75001 Paris
Ce rapport contient 19 pages
Référence : BB-SC



KPMG S.A.
Tour Egho
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 68 68
Télécopie : +33 (0)1 55 68 73 00
Site Internet : www.kpmg

SEDIS S.A.S.

Siège social : 44 rue du Louvre – 75001 Paris
Capital social : €. 40 000

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

À l'Assemblée générale de la société SEDIS S.A.S.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SEDIS S.A.S. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par le Président le 29 mai 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points exposés dans les notes suivantes de l'annexe des comptes annuels :

- « Faits caractéristiques de l'exercice » concernant la cessation d'activité de la société SEDIS S.A.S. par décision du 3 décembre 2019 ;
- « Règles générales » indiquant un changement de méthode comptable en l'absence de continuité d'exploitation.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'appréciation suivante qui, selon notre jugement professionnel, a été la plus importante pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Votre société a constitué une provision pour couvrir le risque lié à la cessation de son activité, tel qu'indiqué dans la note 2.2.1 de l'annexe.

Nous avons procédé à l'appréciation de l'approche retenue par la société, sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier, par sondages, l'application de ces méthodes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président arrêté le 29 mai 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Associés.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté du rapport de gestion relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 30 septembre 2020

KPMG SA

Bernard Bazillon

Associé

BILAN – ACTIF					
SEDIS – 75001 PARIS			Période N du 01/01/2019 au 31/12/2019		
SIRET 3083077600010			Période N-1 du 01/07/2017 au 31/12/2018		
		Exercice N			Exercice N - 1
		Brut	Amortissements, provisions	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)		AA			
ACTIF IMMOBILISÉ	Frais d'établissement	AB	AC		
	Frais de développement	CX	CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	20 029	299
	Fonds commercial	AH	AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	Terrains	AN	AO		
	Constructions	AP	AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS		
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	20 803	
	Immobilisations en cours	AV	AW		
	Avances et acomptes	AX	AY		
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
	Autres participations	CU	CV		
	Créances rattachées à des participations	BB	BC		
	Autres titres immobilisés	BD	BE		
	Prêts	BF	BG		
	Autres immobilisations financières	BH	BI	5 580	5 580
TOTAL (II)		BJ	BK	40 832	5 879
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
	En cours de production de biens	BN	BO		
	En cours de production de services	BP	BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS	42 006	5 676
	Marchandises	BT	BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
	Clients et comptes rattachés	BX	BY	11 608	428 101
	Autres créances	BZ	CA	20 932	22 050
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE		
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	CG	137 396	117 585
	Charges constatées d'avance	CH	CI		6 029
	TOTAL (III)	CJ	CK	53 614	599 000
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Écarts de conversion actif (VI)	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1A	94 446	604 879

BILAN – PASSIF				
SEDIS – 75001 PARIS		Période N du 01/01/2019 au 31/12/2019		
SIRET 30830777600010		Période N-1 du 01/07/2017 au 31/12/2018		
		Exercice N	Exercice N - 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (Dont versé : 40 000)	DA	40 000	40 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport...	DB		
	Écarts de réévaluation (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale	DD	4 000	4 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants EJ)	DG	47 339	47 339
	Report à nouveau	DH	41 013	123 889
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(614 076)	(82 876)
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées	DK		
	TOTAL (I)	DL	(481 724)	132 351
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	665 000	
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR	665 000	
DETTES	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	DU		
	Emprunts et dettes financières divers	DV	7 265	9 841
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		526
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	98 239	95 256
	Dettes fiscales et sociales	DY	287 886	283 373
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	15 343	1 316
Compte régul.	Produits constatés d'avance	EB		82 217
	TOTAL (IV)	EC	408 733	472 528
	Écarts de conversion passif (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	592 008	604 879

COMPTE DE RÉSULTAT									
SEDIS – 75001 PARIS					Période N du 01/01/2019 au 31/12/2019				
SIRET 3083077600010					Période N-1 du 01/07/2017 au 31/12/2018				
		Exercice N					Exercice N - 1		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	FA		FB		FC			
	Production vendue { biens	FD	126 086	FE		FF	126 086	183 801	
	services	FG	164 814	FH		FI	164 814	199 729	
	Chiffres d'affaires nets	FJ	290 900	FK		FL	290 900	383 530	
	Production stockée					FM	(14 750)	(21 593)	
	Production immobilisée					FN			
	Subventions d'exploitation					FO	380 000	480 000	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges					FP	9 074		
	Autres produits					FQ	5 294	5	
	Total des produits d'exploitation (I)					FR	670 519	841 942	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)					FS			
	Variation de stock (marchandises)					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)					FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)					FV			
	Autres achats et charges externes					FW	203 289	247 259	
	Impôts, taxes et versements assimilés					FX	1 814	6 621	
	Salaires et traitements					FY	287 925	470 127	
	Charges sociales					FZ	113 470	218 122	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION		{ - dotations aux amortissements - dotations aux provisions			GA	200	300	
						GB			
						GC	11 418		
						GD			
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GE	8	13	
	Autres charges					GF	618 122	942 441	
	Total des charges d'exploitation (II)					GG	52 396	(100 499)	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)									
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée (III)					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés					GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
CHARGES FINANCIÈRES	Total des produits financiers (V)					GP			
	Dotations financières aux amortissements et provisions					GQ			
	Intérêts et charges assimilées					GR	415	1 387	
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
	Total des charges financières (VI)					GU	415	1 387	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(415)	(1 387)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	51 982	(101 886)	

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)				
SEDIS – 75001 PARIS		Période N du 01/01/2019 au 31/12/2019		
SIRET 30830777600010		Période N-1 du 01/07/2017 au 31/12/2018		
		Exercice N		Exercice N - 1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		19 831
	Total des produits exceptionnels (VII)	HD		19 831
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	HE	184	821
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	665 100	
	Total des charges exceptionnelles (VIII)	HH	665 284	821
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)		HI	(665 284)	19 010
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	774	
Impôts sur les bénéfices (X)		HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	670 519	861 773
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	1 284 594	944 649
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits – total des charges)		HN	(614 076)	(82 876)

ANNEXE SOCIALE

Montants exprimés en euros

Table des matières

1 FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE.....	9
1.1 Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable	9
1.2 Circonstances qui empêchent la comparabilité d'un exercice à l'autre	9
2 PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES	10
2.1 Règles générales	10
2.2 Créances	10
2.3 Produits et charges exceptionnels.....	10
3 FAITS POSTERIEURS A LA CLOTURE.....	11
4 INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN	12
4.1 Actif	12
4.1.1 Immobilisations corporelles et incorporelles	12
4.1.2 Immobilisations financières.....	12
4.1.3 Stocks de produits	13
4.1.4 Créances clients	13
4.1.5 Autres créances	13
4.2 Passif.....	14
4.2.1 Capital.....	14
4.2.2 Provision pour risque et charges	14
4.2.3 Dettes	14
5 INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT	15
5.1 Chiffre d'affaires	15
5.2 Impôt sur les bénéfices.....	15
5.2.1 Intégration fiscale	15
5.3 Résultat exceptionnel	15
6 AUTRES INFORMATIONS.....	16
6.1 Engagements financiers donnés et reçus	16
6.2 Autres informations diverses	16
6.2.1 Effectif moyen	16
6.2.2 Tableaux annexe.....	16

1 FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

1.1 Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

Par décision du 3 décembre 2019, l'Assemblée de la société a décidé de mettre fin à l'activité de la société.

Le dernier numéro édité a été le numéro 192 en décembre. Les numéros non servis ont fait l'objet d'avoirs aux clients.

Le personnel de la société a fait l'objet d'un plan de licenciement collectif pour motif économique avec offre de reclassement dans le groupe quand c'était possible, en décembre 2019.

Tous les frais à venir liés à la cessation de l'activité de la société ont été provisionnés à la clôture de l'exercice.

1.2 Circonstances qui empêchent la comparabilité d'un exercice à l'autre

Suite au changement de date de clôture décidé le 29 juin 2018, du 30 juin au 31 décembre, l'exercice clos au 31/12/2018 comportait 18 mois d'activité, contre 12 mois au cours de l'exercice présent clos au 31/12/2019.

Il n'est pas présenté d'information comptable comparative pro forma en raison de l'impossibilité de procéder de manière rétroactive à une clôture comptable au 31 décembre 2018 sur 12 mois.

2 PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

2.1 Règles générales

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce et du Plan Comptable Général 2014 adopté par l'Autorité des Normes Comptables le 5 juin 2014 (Règl. ANC 2014-03) et homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014.

Les comptes ont fait l'objet d'un changement de méthode comptable par rapport à l'exercice précédent car ils ont été établis en valeur liquidative, en l'absence de continuité d'exploitation votée par l'Assemblée de la société en décembre.

L'impact de ce changement de méthode comptable a eu les impacts suivants sur les comptes :

Postes concernés (Bilan/ compte de résultat)	Impact	Montant
Immobilisations corporelles et incorporelles / charges exceptionnelles	Comptabilisation d'un amortissement exceptionnel à hauteur de la valeur nette résiduelle des immobilisations	100 €
Stocks / dotation aux provisions d'exploitation	Dépréciation à 100% des stocks restants au 31/12/19 qui ne seront plus commercialisés, au lieu de 90% par le passé, soit une charge supplémentaire de :	4 200 €
Clients / dotation aux provisions d'exploitation	Dépréciation à 100% des créances clients anciennes de plus d'un an	11 608 €
Provision pour risque et charges / dotation aux charges exceptionnelles	Comptabilisation des coûts liés à la cessation d'activité (licenciements collectifs économiques, coûts des départs, ..),	665 000 €

L'annexe que nous présentons est simplifiée, conformément à la possibilité offerte aux « Petites Entreprises » par le Code de commerce (article L 123-16).

2.2 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2.3 Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Les autres principes et règles comptables sont décrits dans les paragraphes concernés ci après.

3 FAITS POSTERIEURS A LA CLOTURE

L'épidémie de COVID 19 et les mesures de confinement décidées par le gouvernement à compter du 16 mars 2020, n'ont pas impacté la SEDIS, celle-ci ayant cessé son activité en décembre 2019.

4 INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

4.1 Actif

4.1.1 Immobilisations corporelles et incorporelles

- **Evaluation**

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

- **Mouvements de l'exercice**

Néant

- **Mode d'amortissement**

Les amortissements sont calculés sur la durée estimée d'utilisation des biens, selon le mode linéaire correspondant à l'amortissement économique des biens.

Les immobilisations sont amorties selon le mode et la durée suivante :

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Logiciels	Linéaire	3 ans
Concession, brevets, licences	Linéaire	4 ans
Matériel informatique	Linéaire	4 ans
Matériel de bureau	Linéaire	8 ans
Mobilier	Linéaire	8 ans

Les immobilisations qui n'étaient pas totalement amorties au 31/12/19 ont fait l'objet d'un amortissement exceptionnel au 31/12/19 pour leur valeur nette comptable (soit 100 €).

- **Mouvements de l'exercice des amortissements**

Voir Tableau 2055 en Annexe.

Les immobilisations sont totalement amorties au 31/12/19.

4.1.2 Immobilisations financières

Les autres immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque leur valeur d'usage est inférieure à la valeur comptable.

4.1.3 Stocks de produits

- **Evaluation**

Les stocks de revues Semences et Progrès sont évalués selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré annuel.

Le coût de production est composé des frais annuels rentrant dans l'impression des 5 revues, à savoir frais de maquette, frais d'impression, frais de rédaction, frais de photos, et frais du personnel ayant participé à la rédaction des revues (journaliste et pigiste), ramenés au nombre d'exemplaires imprimés sur l'exercice.

Comme chaque année, les stocks résiduels des revues Semences et Progrès éditées les exercices passés ne sont pas valorisés ni dépréciés car considérés comme non valeur, compte tenu de leur ancienneté et de l'arrêt d'activité de la société.

- **Dépréciation**

Les stocks des revues Semences et Progrès éditées sur l'exercice invendus au 31 décembre sont dépréciés à hauteur de 100%, compte tenu de l'arrêt d'activité de la société.

Les variations de l'exercice sont retracées dans le Tableau 2056 joint en Annexe.

4.1.4 Créances clients

- **Evaluation**

Les créances clients sont enregistrées pour leur valeur nominale.

- **Dépréciation**

Une provision pour dépréciation est constatée en cas de risque de non-recouvrement, notamment en cas de mise en redressement judiciaire ou de liquidation judiciaire du client.

En cas de retard avéré de règlement, une provision est constatée allant de 25% à 100% selon l'ancienneté de la créance.

La provision fait l'objet d'une reprise en cas de radiation du client ou lorsque les chances de recouvrement sont définitivement compromises.

Compte tenu de la cessation d'activité de la société, les créances antérieures à un an ont été provisionnées à 100% en raison de leur chances quasi nulles de recouvrement.

Les variations de l'exercice sont retracées dans le Tableau 2056 joint en Annexe.

- **Classement par échéance**

Toutes les créances clients sont à une échéance de moins d'un an.

4.1.5 Autres créances

- **Evaluation**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

- **Dépréciation**

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

- **Classement par échéance**

Toutes les créances sont à une échéance de moins d'un an.

- **Produits à recevoir**

Produit à recevoir	Montant
Client, facture à établir	5 154
Total	5 154

4.2 Passif

4.2.1 Capital

Le capital est composé de 2 500 parts sociales de 16 euros de valeur nominale. Il n'y a pas eu de changement au cours de l'exercice.

4.2.2 Provision pour risque et charges

La provision pour risque comptabilisée couvre les coûts futurs liés à la cessation d'activité de la société, à savoir les coûts de licenciement collectif économique et les coûts de départs.

4.2.3 Dettes

- **Classement par échéance**

Toutes les dettes sont à échéance de moins d'un an à l'exception des emprunts et dettes financières qui sont à plus d'un an et cinq ans au plus.

- **Charges à payer**

Charges à payer	Montant
Fournisseurs factures non parvenues	34 132
Provision pour congés, RTT et CET à payer	73 432
Charge sur provision pour congés, RTT et CET à payer	32 717
FPC à payer	1 945
Abondement à payer, chargé	929
Client avoir à établir	7 126
Total	150 281

5 INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

5.1 Chiffre d'affaires

	Montant
Ventes de revues et de brochures	126 086
Prestations de publicité	164 814
Total	290 900

5 numéros de la revue Semence et Progrès ont été édités sur l'exercice, contre 6 numéros en N-1 (18 mois).

Les charges et produits inhérents à ces 5 numéros sont systématiquement rattachés à l'exercice.

Le reste à servir existant au 31/12/19 a fait l'objet d'avoirs aux clients.

5.2 Impôt sur les bénéfices

5.2.1 Intégration fiscale

La société a opté depuis le 1^{er} juillet 2010 pour le régime de l'intégration fiscale.

La société mère est le GNIS (Groupement National Interprofessionnel des Semences et Plants) sis au 44 rue du Louvre - 75001 Paris.

Les impacts sur les comptes sont les suivants :

En vertu de la convention d'intégration fiscale, la SEDIS comptabilise sa charge d'impôt sur les sociétés comme si elle n'était pas intégrée.

La dette d'IS est comptabilisée en « compte courant » vis à vis de la société mère (« emprunt et dettes financières diverses ») au lieu de « dettes fiscales et sociales ».

Sur l'exercice concerné, la SEDIS n'a pas d'IS à payer.

5.3 Résultat exceptionnel

La perte exceptionnelle est constituée à hauteur de 665 000 € de la provision pour charges liée à la cessation d'activité de la société.

6 AUTRES INFORMATIONS

6.1 Engagements financiers donnés et reçus

- ***Engagements en matière d'indemnité de départ à la retraite***

N/A, le personnel ayant fait l'objet d'un licenciement collectif économique.

- ***Autres engagements reçus***

La maison mère s'est engagée à prendre en charge toutes indemnités de licenciement pour tout le personnel de la société, ainsi que tous coûts liés à la cessation d'activité de la société.

6.2 Autres informations diverses

6.2.1 Effectif moyen

L'effectif moyen est de 4 personnes sur l'exercice.

6.2.2 Tableaux annexe

Tableau 2055 - amortissements

Tableau 2056 - provisions

⑥

AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise :		SEDIS				Néant * ☐			
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE	19 730	PF	299	PG		PH	20 029
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	20 803	QM		QN		QO	20 803
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	20 803	QV		QW		QX	20 803
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		ØN	40 533	ØP	299	ØQ		ØR	40 832

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SEDIS					Néant * ☐				
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice					
	1	2	3	4					
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers*	3T	TA	TB	TC				
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF				
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI				
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO				
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6				
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM				
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR				
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D				
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H				
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M				
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S				
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W				
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A				
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E				
	Provisions pour renouvellement des immobilisations*	5F	5H	5J	5K				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER				
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer*	5R	5S	5T	5U				
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y				
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX				
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D			
		- corporelles	6E	6F	6G	6H			
		- titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5			
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X			
		- autres immobilisations financières (1)*	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9			
	Sur stocks et en cours	6N	51 080	6P	9 074	6S	42 006		
	Sur comptes clients	6T	190	6U	11 418	6V	11 608		
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X		6Y		7A			
	TOTAL III	7B	51 270	TY	11 418	TZ	9 074	UA	53 614
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	51 270	UB	676 418	UC	9 074	UD	718 614
	Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	11 418	UF	9 074			
		- financières	UG		UH				
- exceptionnelles		UJ	665 000	UK					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5e du C.G.I.					10				

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032